

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 20/02/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Quatre Février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 18 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET.

Étaient excusés : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. André HEBRARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/03 : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Considérant la délibération en date du 15 février 2023, relative aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale qui fixait, à compter du 03 avril 2023, les horaires d'ouverture suivants :

Lundi	9h30 – 12h30
Mardi	9h30 – 12h30
Mercredi	9h30 – 12h30
Jeudi	9h30 – 12h30
Vendredi	9h30 – 12h30
Samedi	9h30 – 11h

Considérant l'enquête réalisée du 14 novembre au 17 décembre 2024, à laquelle 35 personnes ont répondu :

	Oui	Non	Absence de réponse
Ces horaires vous conviennent-ils ?	22	8	5
Une ouverture à 9h en semaine vous serait-elle profitable ? (fermeture samedi matin)	16	16	3
Une ouverture un après-midi de 14h à 16h vous serait-elle profitable ?	14	19	2

Considérant la fréquentation de l'agence postale communale le samedi matin ;

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 ab

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 081-218100766-20250224-D2025_03-DE



- MODIFIE les horaires d'ouverture au public de l'Agence Post
31 mars 2025 comme suit :

Lundi	9h – 12h30
Mardi	9h – 12h30
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	9h – 12h30
Vendredi	9h – 12h30

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD